

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS**  
**DU COMITE SYNDICAL DU MERCREDI 8 JUILLET 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le mercredi huit juillet à dix-neuf Heure trente, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Henri MONTELLANICO.

Étaient présents : Henri MONTELLANICO, Josiane CHABERT, Patrick FIORINI, Martine GAUTHERON, Jacques GOLIASSE, Gérard THEVENON, Camille LECUNFF-GUILLARD, Jean-Pierre JOURDAIN, Virginie MAS, Audrey HUGON, Michel JEANNOT.

Étaient excusés : Alexandre BOTELLA (pouvoir à Henri MONTELLANICO), Francis PETRICIG (pouvoir à Jean-Pierre JOURDAIN), Olivier SUSINI (pouvoir à Josiane CHABERT)

---

**Objet : Attribution d'une subvention à l'association ASCE Tennis de table**

La Vice-Présidente annonce que l'association ASCE Tennis de table sollicite une subvention de 700 € au titre du fonctionnement et 400 € pour le projet spécifique de découverte du tennis de table lors des championnats de France 2020.

Après délibération,

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** les subventions telles que mentionnées ci-dessus,
- **DIT** que ces subventions seront inscrites au Chapitre 65 compte 6574 du budget 2020.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Président du SIM certifie exécutoire la présente Délibération qui sera transmise au représentant de l'État et au Comptable du Trésor Public.

Fait à Saint Laurent de Mure, le 8 juillet 2020

Le Président

Henri MONTELLANICO

